

Présentation nouveau dispositif CMCD

Septembre 2023

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



Présentation Globale du dispositif

Présentation générale du dispositif : Contribution Mutualisée des clubs au développement :

Un dispositif d'accompagnement à la structuration des clubs...

⇒ Via le respect d'un cahier des charges autour de 3 thématiques :

1. Secteur « COC Sportif »
2. Secteur « Encadrement Sportif compétitif »
3. Secteur « Arbitrage » et son encadrement

Secteur « COC Sportif »

**Secteur
« Encadrement
Sportif Compétitif »**

**Secteur
« Arbitrage » et
son encadrement**

⇒ + Thématique sur le Développement et la structuration du club = Valorisation de X clubs au travers de bon d'achats

Secteur Développement

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



Secteur COC Sportive

Niveau de Jeu	Structuration en nombre d'équipes jeunes
N3F-PNM	1 équipe dans chaque catégorie Jeune (U18/U15/U13/U11) soit 4 équipes <i>dont 2 inscrites en championnat Elite ou Excellence</i>
PNF-R2M	3 équipes jeunes sur 3 catégories différents dans les 4 catégories possibles (U18/U15/U13/U11) <i>dont 1 inscrites en championnat Elite ou Excellence</i>
R3M-R2F	2 équipes jeunes sur 2 catégories différents dans les 4 catégories possibles (U18/U15/U13/U11)
Senior Territorial (pour les équipes souhaitant accéder à l'échelon régional)	1 équipe jeune dans les 4 catégories possibles (U18/U15/U13/U11)

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



Secteur Arbitrage et son encadrement

QUOTA mini
en ... (voir nota)



Nb d'arbitrage *par équipe*

Nb de Juge Arbitre
pour chaque filière Fém. et Masc.

Ecole d'Arbitrage

Accompagnement sur JAJ
*sur match U18 M&F Elite et
Excellence, avec désignation JAJ CTA*

Nb et niveaux d'arbitrages
*sur l'ensemble des équipes jeunes
avec désignation club*

N3F / PNM

PNF / R2M

R3M / R2F

Divisions Ter. M-F

Nombre d'équipes dans la poule moins 1

2 JA grade T1 et/ou T2 et/ou T3 et/ou JAJ T1

1 JA grade T1 et/ou T2
et/ou T3 et/ou JAJ T1

POUR LES CLUBS AYANT DES ÉQUIPES JEUNES

1 accompagnateur +
1 animateur certifiés

1 accompagnateur
certifié

1 accompagnateur
en formation

1 match sur 3 mini

70% de matches arbitrés par des JAJ T1 et/ou T2 et/ou T3 et/ou Club
de 13 à 21 ans

Nota →

- Nb arbitrage sur désignation CTA (hors matches amicaux / pour les tournois, 2 arbitrages seront pris en compte)
- JA ou JAJ référencés et validés dans Gesthand
- Animateur EA certifié pour 3 ans - Accompagnateur EA certifié avec 5 accompagnements par saison
- Il est possible de cumuler les fonctions d'animateur EA et d'accompagnateur EA mais une seule sera prise en compte au titre de la CMCD. Dans ce seul cas, la licence blanche est acceptée.
- Les juges accompagnateur territoriaux (JAT) ou juges accompagnateurs club (JAC) pourront être pris en compte. Pour l'être, ils devront avoir été certifiés par l'ITFE et la CTA en tant que "accompagnateur EA"

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



Secteur Encadrement Sportif

Objectifs :

- Inciter les clubs à avoir pour chaque catégorie d'âge une équipe avec un éducateur formé
- Bonifier la présence de l'éducateur sur la feuille de match

Principes :

- Inciter les clubs à avoir pour chaque catégorie d'âge une équipe avec un éducateur formé
- Bonifier la présence de l'éducateur sur la feuille de match

Le calcul :

- Chaque catégorie d'âge apporte un nombre de points que l'on somme
- Le niveau de jeu de la catégorie d'âge pondère la valeur de base
 - Niveau 1 = coef 1
 - Niveau 2 = coef 0,75

	Seniors	U18	U15	U13	U11
Points de Base	200	100	100	100	100

Le calcul (suite) :

- On réutilise la grille de compétence définie par l'ITFE/ETR

	Module "Accompagner les pratiquants"	Certificat 1 "Contribuer à l'animation sportive de la structure"	Module "Animer la pratique MiniHand/Hand à 4"	Module TFP4 "Entrainer des jeunes"	Certificat TFP4 "Entrainer des jeunes"	Module TFP4 "Entrainer des adultes"	Certificat TFP4 "Entrainer des adultes"	Module TFP5 "Former des jeunes"	Certificat TFP5 "Former des jeunes"	Module TFP5 "Performe avec des adultes"	Certificat TFP5 "Performe avec des adultes"	TFP6/Certif. "Entraîneur Formateur"	TFP6/Certif. "Entraîneur Secteur Pro"
Seniors national plus Seniors national	0	0	0	0	0	0,25	0,5	0,75	1	1	1,25	1	1
Seniors territorial niveau 1 plus	0	0	0	0,25	0,5	0,75	1	1,25	1,25	1,25	1,25	2	2
Seniors territorial niveau 1	0	0,25	0	0,5	0,75	1	1,25	1,25	1,25	1,5	1,75	2	2
Seniors territorial niveau 2	0,5	1	0	0,75	1,5	1,75	2	2	2	2	2	2	2
Jeunes National	0,75	1	0	0,25	0,5	0,25	0,5	0,75	1	0,75	1	2	2
Jeunes territorial niveau 1	0,25	0,5	0	0,75	1	0,5	0,75	1,75	2	1,25	1,5	2	2
Jeunes territorial niveau 2	0,25	0,5	0	0,75	1	0,75	1	1,25	1,5	1,25	1,5	2	2
Ecole handball	0,75	1	1,25	1,5	1,75	0,5	0,75	1,75	2	0,25	0,25	0	0

- Au regard du référent identifié, de sa formation reconnue dans gesthand ou encours (coef 0,5 si formation en cours), on pondère la performance de chaque catégorie d'âge
- Le nombre de matchs réellement encadrés par le référent de l'équipe donne un bonus en proportion de sa présence : si 100% des matchs encadrés par lui-même, les points de la catégorie d'âge sont doublés

U18																		
Niveau	F/M	N° Aff	CLUB	SCORE CMCD ITFE	Points de Base	Niveau de l'équipe	Index Niveau de Jeu	Niveau Territorial	Pondération Niveau	REFERANT	Niveau de compétence référent équipe	Certif (1) En formation (0,5)	Index de compétence	Points obtenus en fonction de la compétence du référent	Nb Matchs encadrés	Nb Matchs de l'équipe	Bonus Ratio de match encadré	Points obtenus suivant encadrement réalisés
PM	M	5418003	EGLANTINE VIEZON HANDBALL	700	100	Jeunes territorial niveau 2	8	2	75	CAKIR NERMIN	Certificat TFP4 "Entrainer des jeunes"	1	1	75	8	12	67%	125

La « sanction » et la « bonification »

En fonction du niveau de pratique de l'équipe +16ans, le score Socle de base est ajusté :

- Pour la N3F/PNM : 400 points, équivalent à 1 coach +16 et 2 éducateurs jeunes, formés avec un indice de compétence de 1 (200+100+100)
- Pour la PNF/R2M : 300 points, équivalent à 1 coach +16 et 1 éducateur jeunes, formés avec un indice de compétence de 1
- Pour la R2F/R3M : 200 points, équivalent à 1 coach +16, formé avec un indice de compétence de 1

Un seuil bonus, correspondant à 60% des matchs coachés par le même éducateur est calculé : respectivement 640, 480 et 320 pts

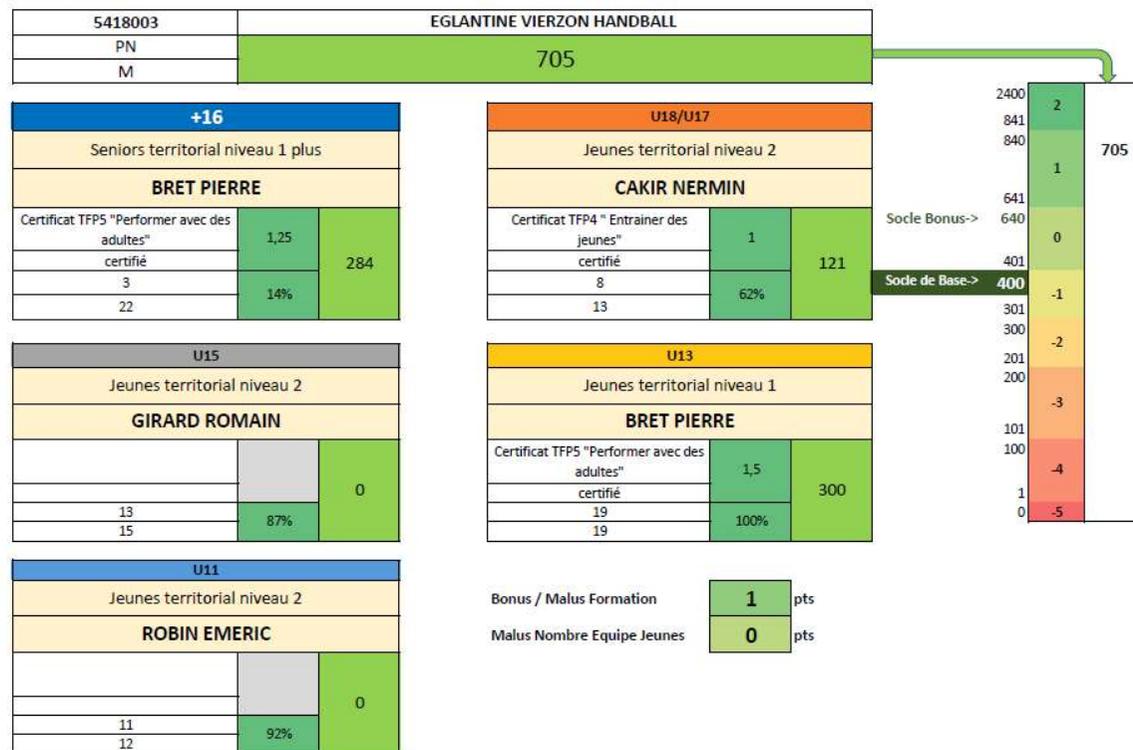
La « sanction » et la « bonification »

- En dessous du score socle de base, un point de pénalité est attribué par tranche de 100 points, soit
 - De 1 à 4 points pour la N3F/PNM
 - De 1 à 3 points pour la PNF/R2M
 - De 1 à 2 points pour la R2F/R3M
- Un score nul ajoute un points de pénalité.
- Au dessus du seuil bonifié, l'annulation d' 1 point est attribué par tranche de 200 pts, limité à 2 points, utilisable pour d'autres domaines

Score CMCD	N3F / PNM	PNF / R2M	R2F / R3M
1500			
1400			
1300			
1200			
1100			
1000			
900			
840	2		
800			
700			
680		2	
640	1		
600			
520			2
500			
480		1	
400	0		
320	-1		1
300		0	
200	-2	-1	0
100	-3	-2	-1
1	-4	-3	-2
0	-5	-4	-3

Une fiche bilan par club

- Répertorie les contributeurs à la CMCD
- Identifie tous les responsables d'équipes présents sur les feuilles de match du club pour chaque catégorie d'âge



Liste des responsables équipes jeunes répertoriés

Categorie	Nom resp	Choisi	Nb Match		Niv Jeu	Niv		
			Nb Présence	Categorie		Compétence	Certif	Score
U13	BRET PIERRE	C	19	19	Jeunes territorial niveau 1	1,5	1	3,00
U18/U17	CAKIR NERMIN	C	8	13	Jeunes territorial niveau 2	1	1	1,62
U15	BRET PIERRE	X	1	15	Jeunes territorial niveau 2	1,5	1	1,60
U18/U17	ANDRE DAMIEN	X	5	13	Jeunes territorial niveau 2	0	0	0,00
U15	GIRARD ROMAIN	C	13	15	Jeunes territorial niveau 2	0	0	0,00
U15	GRELET SEBASTIEN	X	1	15	Jeunes territorial niveau 2	0	1	0,00
U11	ROBIN EMERIC	C	11	12	Jeunes territorial niveau 2	0	0	0,00
U11	RATELET MATTHEO	X	1	12	Jeunes territorial niveau 2	0	0	0,00

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL**



Secteur Développement

Secteur Développement

1. Projet associatif formalisé obligatoire

2. Indicateurs sur le secteur développement de votre club :

A partir d'un certain nombre de critères présentés ci-après, chacun d'entre eux vous permettront d'obtenir des points pour atteindre le seuil requis en fonction de la taille du club au regard du nombre de licenciés :

- Projet Associatif formalisé
- Critère autour de la professionnalisation et de la structure dirigeante
- Critères sur les offres de pratique : Créneau, nbre de pratiquants, Appels à projets, Label, Encadrement de l'activité formé
- Critères sur la féminisation : appel à projet Hand pour Elles, Label
- Critères Club Formateur : nbre d'équipes supplémentaires dans les catégories jeunes
- Critère sur l'augmentation du nombre de licenciés
- Critère sur le nombre de licences événementielle enregistrées

Texte réglementaire : modalité d'application

La CMCD est un dispositif qui permettra de structurer les clubs de handball de la région Centre-Val de Loire de Handball. Ce texte se veut structurant puisqu'il agira de deux manières :

- Sous la forme d'un cahier des charges minimum à respecter en fonction du niveau de jeu de l'équipe 1^{ère} engagée dans le championnat régional sur chaque filière masculine et féminine (ou pour l'équipe la plus haute en championnat régional pour un club dont l'équipe 1^{ère} évolue au niveau national)
- Sous la forme d'une valorisation pour les clubs ayant eu un maximum de points sur le secteur Développement et ayant dépassé la cahier des charges minimum demandé sur les autres domaines.

A la fin de chaque saison sportive, les services de la ligue annonceront :

- Pour chaque club, le nombre de points de pénalités pour leur équipe 1^{ère} (ou la plus haute équipe en championnat régional pour les clubs nationaux) dans chaque filière à partir de la grille des sanctions présentée ci-après ;
- La valorisation de 6/7/8/9/10 ? Clubs d'une dotation matérielle de 100 à 500 euros

Les clubs qui recevront les points de pénalités auront toute la saison suivante pour corriger leur fonctionnement afin de respecter le cahier des charges de leur niveau de jeu de cette nouvelle saison dans le domaine sanctionné. Dans ce cadre, leur(s) points de pénalité attribués en début de saison seront annulés.

Si ce n'est pas le cas, les points de pénalités seront attribués et le classement sera remis à jour avant l'annonce des accessions/relégations sur chaque championnat.

Ce club se verra aussi notifier le nombre de points de pénalités attribués pour la saison N+1 en fonction du respect du cahier des charges.

Chacun des 3 secteurs ne peuvent pas se compenser de l'un à l'autre. Le cahier des charges doit respecter sur les minimas de chaque critère.

Grille de pénalités

		Nbre de points	Commentaires
SPORTIF	1 équipe jeune	1	1 point par équipe jeune manquante
	Niveau de Jeu Excellence ou Elite pour 2 équipes	1	1 pt par niveau de jeu manquant
ARBITRAGE	2 JA par équipe senior engagée en régional ou départemental	1	1 pt par binôme de JA
	Nbre arbitrage à réaliser par équipe senior engagée en régional ou départemental (Par tranche de 11 arbitrages)	1	1 pt pour chaque équipe (nbre de match -1) Ex : par tranche de 11 matchs pour une poule de 12
	70% des matchs arbitrés par des JAJ	1	1 pt par tranche de 10%
	1 animateur Ecole Arbitrage	1	1 pt par club max
	1 accompagnateur ayant effectué 5 accompagnements JAJ	1	1 pt par club max
	3 matchs par équipe Elite ou Excellence avec un accompagnateur JAJ du club recevant	1	1 pt max par filière par club
TECHNICIEN	Qualification Equipe technique du club	1	1 pt par tranche de 100 points

Des exemples de mises en application

Exemple N°1 : Respect du CC à N+1 dans tous les critères

- Au 31/05/2024 : le club X ne respecte pas X critères du cahier des charges lors de la saison 23/24 et se voit attribuer 2 points de pénalités sur son équipe senior masculine.
- Au 31/05/2025 : le club X respecte tous les critères du cahier des charges lors de la saison 24/25. On lui retire sa sanction de 2 points comme il a réussi à se mettre en conformité et son classement est inchangé sur la saison 24/25.

ET aucun point de pénalités ne lui ait attribué pour la saison 25/26.

Exemple N°3 : Non-respect du CC dans des critères différents entre N à N+1 (avec respect des critères de N) :

- Au 31/05/2024 : le club X ne respecte pas X critères du cahier des charges lors de la saison 23/24 et se voit attribuer 2 points de pénalités sur son équipe senior masculine.
- Au 31/05/2025 : le club X respecte les critères X du cahier des charges lors de la saison 24/25 mais ne respecte pas les critères Y. On lui retire sa sanction de 2 points comme il a réussi à se mettre en conformité et son classement est inchangé sur la saison 24/25.

ET on attribue 3 point de pénalités par rapport aux critères Y pour la saison 25/26.

Exemple N°2 : Non-respect du CC dans les mêmes critères à N+1

- Au 31/05/2024 : le club X ne respecte pas X critères du cahier des charges lors de la saison 23/24 et se voit attribuer 2 points de pénalités sur son équipe senior masculine.
- Au 31/05/2025 : le club X ne respecte toujours pas les mêmes critères du cahier des charges lors de la saison 24/25. On lui applique sa sanction de 2 points et son classement est modifié sur la saison 24/25.

ET les 2 points de pénalités lui sont attribués pour la saison 25/26.

Exemple N°4 : Non-respect du CC dans des critères différents entre N à N+1 (avec non respect des critères de N et N+1) :

- Au 31/05/2024 : le club X ne respecte pas X critères du cahier des charges lors de la saison 23/24 et se voit attribuer 2 points de pénalités sur son équipe senior masculine.
- Au 31/05/2025 : le club X ne respecte toujours pas les mêmes critères X du cahier des charges lors de la saison 24/25. On lui applique sa sanction de 2 points et son classement est modifié sur la saison 24/25. Et en plus il ne respecte d'autres critères Y qui équivaut à 3 point de pénalités.

ET on attribue donc 2 points pour non respect une nouvelle fois du critère X + 3 point de pénalités par rapport aux critères Y pour la saison 25/26 soit 5 points.

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



RETROPLANNING

Un dispositif :

- Qui veut garantir une équité pour tous les clubs à partir de leur projet, de leur développement des offres de pratique et de leurs équipes compétitives engagées
- Qui se veut aussi valorisant au regard des initiatives des clubs et leur implication dans le projet

Planning :

1. 10 Juin 2023 : Présentation en ateliers et en plénière du dispositif et échanges avec les clubs
2. 19 Septembre 2023 : Envoi du texte à l'ensemble des clubs
3. 29 Septembre 2023 : Assemblée Générale Extraordinaire – Vote du texte.
4. Saison 2023/2024 : Mise en application du texte
5. Saison 2024/2025 : Application des pénalités sportives